

Séance du 17 décembre 2015

# Nouvelles du Comité central

## Maximiliano Wepfer

Chef adjoint de la division Communication de la FMH

**Programme «progress! La sécurité en chirurgie»** – Premier d'une série de programmes nationaux de la Fondation Sécurité des patients Suisse, le programme «progress! La sécurité en chirurgie» s'est achevé à l'été 2015 et avait pour objectif de garantir une application correcte, complète et systématique de la check-list chirurgicale pour toutes les interventions et tous les patients au cours de la phase préopératoire. La Déclaration «La sécurité en chirurgie», qui a vu le jour suite à ce programme, doit non seulement être signée par les différents acteurs de la santé, mais également permettre aux organisations concernées d'appliquer la check-list de manière plus contraignante. Le Comité central (CC) décide de signer la Déclaration et de recommander aux sociétés médicales de la mettre en œuvre.

**Patient Centered Outcome Registry** – Les données de registres médicaux sont nécessaires pour évaluer l'adéquation et l'efficacité d'un traitement. A cet effet, un questionnaire interdisciplinaire a été élaboré afin de collecter les données concernant le diagnostic, l'indication et les résultats. Sauvegardées dans un registre central (Patient Centered Outcome Registry, PCOR), ces données pourront, après évaluation, servir de base pour le développement d'un système d'interrogation permettant d'adapter les traitements aux besoins. L'applicabilité et l'utilité du questionnaire doivent être testées dans le cadre d'un projet-pilote. Le CC accepte la demande concernant ce projet.

**ST Reha version 0.3** – Une structure tarifaire nationale doit être élaborée d'ici 2018 pour la réadaptation hospitalière. Suite à la présentation de la version préliminaire ST Reha 0.3 aux partenaires de SwissDRG SA, la FMH a rédigé une prise de position à l'intention de cette dernière sur la base des recommandations de son groupe de suivi ST Reha. Le conseil d'administration de SwissDRG SA se déterminera en mars 2016. Le CC soutient la prise de position sur ST Reha 0.3.

**Règlement concernant l'organisation des cours interentreprises pour les assistantes médicales** – Le Règlement concernant l'organisation des cours interentreprises pour les assistantes médicales révisé en 2014 porte désormais également sur la composition de la Commission de surveillance, qui regroupe les représentants de la FMH dans la Commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation et le res-

pensable du département concerné au CC. Par ailleurs, les trois grandes associations d'assistantes médicales peuvent, comme c'était le cas jusqu'à présent, continuer à assister aux séances de la Commission de surveillance avec une voix consultative; en revanche, le droit de vote leur a été refusé. A la demande du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), le règlement entré en vigueur en septembre 2014 a été adapté sur le plan rédactionnel en concertation avec la Commission pour le développement et la qualité. Le CC approuve les adaptations rédactionnelles du règlement sur les cours interentreprises.

**Modification de l'art. 54 des Statuts de la FMH** – La Commission de déontologie de la FMH est confrontée depuis plusieurs années à un nombre croissant de procédures de recours. La présidente et les deux vice-présidents se répartissent les dossiers en fonction de la langue. Face à de nombreux cas de récusation, les membres doivent toutefois se suppléer et ce au-delà de la langue de la procédure. Il est ainsi arrivé par exemple que le vice-président de langue maternelle allemande doive reprendre des procédures issues de la Romandie en deuxième instance. La Commission de déontologie demande donc une modification de l'art. 54 des Statuts pour que la Chambre médicale élise à l'avenir quatre vice-présidents au lieu de deux. Le CC décide de proposer à la Chambre médicale de modifier les Statuts en ce sens.

**Commission de qualité d'Odamed** – En tant que membre de l'OrTra formation professionnelle des assistantes médicales «Odamed», la FMH délègue, outre la présidence, deux représentants à la Commission de qualité. Suite au départ du Dr Michael F. Bagattini, le Dr Claude Breitenstein a été choisi pour lui succéder et représenter la FMH au sein de la Commission.

**Symposium «Des médecins en bonne santé»** – La santé des médecins est tout aussi importante que celle de leurs patients. Le symposium de la FMH «Des médecins en bonne santé: de leurs études à la retraite», qui se tiendra le 7 avril 2016 à Berne, sera, pour la première fois, l'occasion d'attirer l'attention sur cette question, de présenter des projets déjà en cours ou prévus et de proposer des pistes pour l'avenir. Ce symposium s'adresse aux médecins, mais aussi aux spécialistes et organisations qui s'intéressent à cette problématique.

Correspondance:  
FMH  
Maximiliano Wepfer  
Elfenstrasse 18  
CH-3000 Berne 15  
Tél. 031 359 11 11  
Fax 031 359 11 12  
kommunikation[at]fmh.ch